

**Table des matières :**

1. Site Internet
2. Assemblée communale
3. Terrains à bâtir
4. Soutien à la « Boillat »
5. H18 – îlot entrée Ouest
6. Déchetterie
7. Fusion de communes
8. Chemin des Etalons
9. Locaux à louer
10. PAL (Plan d'Aménagement Local)
11. Chiens
12. Papillons
13. Garde d'enfants

EDITO

Voici le deuxième bulletin d'« infos commune ». Nous espérons que cette formule vous plaît et que vous y trouverez toutes les informations que vous jugez utiles sur la bonne marche de la commune.

Les autorités communales vous souhaitent un heureux printemps et espèrent que l'hiver ne vous aura pas causé trop de désagréments. Signalez-nous sans tarder les éventuels dégâts dus au déneigement.

Du développement de la commune aux services fournis, vous trouverez toutes infos utiles dans ces mémentos. Des rappels importants sur les choses à faire et à ne pas faire ainsi que les grands thèmes du développement du village sont continuellement répétés. Il est aussi possible aux citoyennes et citoyens de se renseigner à la source en parcourant le nouveau site Internet que nous vous recommandons chaleureusement sur www.montfaucon.ch.

Nous vous souhaitons dans tous les cas une bonne lecture de ce document et restons à votre écoute et à votre service. Le conseil communal.

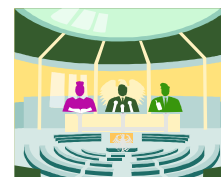
**SITE INTERNET**

Sur www.montfaucon.ch, vous pouvez surfer dans tous les rouages, ou presque, de l'administration communale.

Il est aussi possible de nous communiquer vos remarques, annonces de manifestations de sociétés montfalconnaises ou autres commentaires. Un livre d'or vous permet de laisser vos impressions personnelles ou celles que vous souhaitez transmettre au public en général. Des infos viendront compléter en permanence ce site, notamment les règlements communaux. Alors découvrez ce nouveau moyen moderne de communication et bon surf...

ASSEMBLEE COMMUNALE

L'assemblée communale des comptes 2005 aura lieu le mercredi 31 mai 2006 à 20H00 à la salle de paroisse n° 3.



Elle traitera principalement des dépassements de budget et des comptes 2005, de la convention avec le GLM, et de divers autres points d'information sur l'avancement des travaux du conseil. Un avis sera adressé à la population en temps voulu. Nous souhaitons que la population réponde massivement à cette convocation.

TERRAINS A BATIR

Au début de l'année 2005, votre conseil communal s'est attelé à libérer de nouvelles zones à bâtir.

Après une demande de modification de peu d'importance du plan spécial « Champ Mathias et Champ Faivre » 4 parcelles viabilisées supplémentaires ont ainsi été mises à disposition début juin 2005.

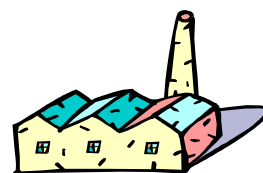
En résumé, sur les 6 parcelles communales encore disponibles, trois ont déjà trouvé acquéreurs.

Pour compléter son offre en la matière, la commune a la chance de pouvoir compter 8 parcelles supplémentaires, faisant partie du plan spécial "Pré lai Dolaise".

Depuis son approbation par l'assemblée le 07 décembre 2005, les propriétaires, (la famille Daniel Giorgio), constatent un vif intérêt pour leurs parcelles, 2 d'entre elles sont d'ailleurs déjà réservées.

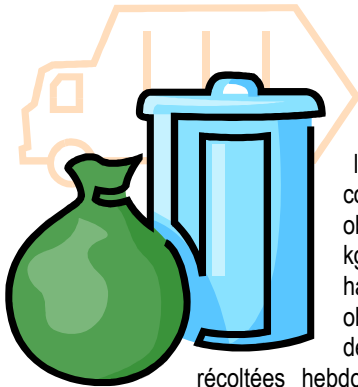
SOUTIEN A LA « BOILLAT »

Au mois de février, le Conseil communal a décidé d'apporter son soutien aux ouvriers de la « Boillat » par le versement d'une contribution de Fr. 250.--

**H18 – ÎLOT ROUTIER DE L'ENTREE OUEST**

Le Conseil communal est à la recherche d'un concept pour l'aménagement intérieur de l'îlot routier, côté Saignelégier.

Toute personne ayant une idée peut faire parvenir un projet au Conseil communal qui examinera son opportunité. Cas échéant, un concours pourrait être mis sur pied afin de favoriser la créativité et l'originalité à ce propos. Nous vous en remercions par avance de votre participation active.

**DECHETTERIE :**

La société Cridor SA a publié dernièrement les tonnages des ordures ménagères de l'année 2005. La commune de Montfaucon obtient un poids de 304,1 kg d'ordures produites par habitant. Ce résultat est obtenu en divisant le total des ordures ménagères récoltées hebdomadairement durant la période du 1.10.2004 au 30.09.2005 sur le territoire communal de Montfaucon par le nombre d'habitants. Avec les nombreux résidents vacanciers séjournant dans notre commune, cette estimation est quelque peu faussée. Comparativement, après correction du paramètre ci-dessus, Montfaucon se situe dans la moyenne des communes franc-montagnardes. On constate cependant une légère hausse des ordures produites par rapport aux exercices précédents. Un effort au niveau du tri doit être consenti par le producteur d'ordures afin de stabiliser, voir réduire les déchets à éliminer. La prise de conscience doit intervenir à la source, soit au domicile du citoyen. Depuis quelques mois, nous déplorons un relâchement coupable de certains résidents au niveau de la gestion du tri, situation préjudiciable pour la commune. Afin de vous aider dans la gestion de vos déchets, nous allons vous communiquer quelques informations et conseils pratiques.

- Notre déchetterie est ouverte du lundi au samedi, de 8h00 à 20h00. Les voisins du site vous remercient pour le respect de ces plages horaires ;
- Prière de bien vouloir respecter les fonctions et attributions des bennes de la déchetterie « Chez Amez », soit du papier dans la benne à papier, du carton dans la benne à carton, du verre dans le container à verre (en respectant les couleurs prédéfinies), des boîtes métalliques et alu dans le container à métal ;
- Le papier ne doit pas être attaché, il peut être jeté en vrac dans le container à papiers, en prenant soin de le répartir dans toute la surface du container. On veillera à n'y inclure aucun autre corps étranger (un pot de fleur a été trouvé dans le container à papier...);
- Le carton doit être aplati au maximum avant d'être jeté dans le container spécifique au carton. On veillera également à une répartition équilibrée des volumes à l'intérieur de la benne ;
- Papier et carton doivent être débarrassés de tout corps étranger, fourres en plastic et pochettes photo doivent être considérées comme ordures ménagères. En cas d'impossibilité d'isoler la matière récoltée ou en cas de doute évident sur la matière à jeter, il est préférable d'attribuer cette ordure au container des ordures ménagères ;

- La qualité de tri du papier récolté est analysée par la société agréée pour la récupération. L'indemnité versée par la commune dépendra de la note obtenue ;
- Annuellement, la commune met en place deux récoltes de ferraille (printemps et automne) et avise la population en temps voulu. **Le dépôt anticipé de matériaux derrière le hangar communal est interdit ;**
- Toutes les bouteilles en PET doivent être écrasées et rebouchonnées. Le commerce ou magasin ayant vendu la bouteille doit mettre un système de récupération du PET. Un container a également été mis en place à la déchetterie du village ;
- Un container à huile est à votre disposition à la déchetterie pour la récupération des huiles minérales et végétales. Après usage, le filtre doit être débarrassé de tous débris et impuretés. Les boîtes ou bouteilles ayant contenu les huiles doivent être jetées après usage dans la benne correspondante à leur composition ;
- Il est inutile de remplir les containers à ordures au-delà de leur contenance normale. Si le container dans lequel vous désirez déposer votre poubelle est rempli, déposer votre sac dans le suivant... ou alors faite le tour du container par l'arrière, il y aura certainement encore de la place. Prenez garde à ce que le couvercle soit bien fermé pour les motifs suivants : visite d'animaux domestiques ou sauvages dans les bennes (chats, renards, oiseaux, guêpes) et poids des ordures récoltées. La pluie et/ou la neige augmente inutilement le tonnage d'une benne avec le couvercle ouvert et par conséquent le prix facturé à la commune qui vous refacture cette prestation par votre taxe annuelle...
- Si vous constatez qu'une benne est remplie (à l'exception des bennes à ordures ménagères), transmettez l'information au secrétariat communal qui prendra les mesures adéquates.



Merci de tenir compte des quelques remarques et conseils ci-dessus, notre gestion des déchets n'en sera que meilleure.

De plus amples informations seront prochainement en ligne sur le site internet communal www.montfaucon.ch.

**FUSION DE COMMUNES**

Suite aux indications fournies dans notre dernier journal « Infos communes », quelques changements sont intervenus au sein de la commission d'étude pour un projet de fusion entre les communes de Montfaucon, Les Enfers et Montfaverhier. Après quelques séances, la commune des

Enfers a souhaité se retirer du projet et celle de St-Brais a estimé son intégration prématurée.

Les deux communes de Montfaucon et Montfaverhier

oeuvrent donc à la réalisation de cette fusion dont l'étude avance bon train. Un premier rapport devrait être déposé dans un délai d'une année et le projet pourrait être soumis aux assemblées communales dans le courant de l'année 2007. Des assemblées d'information à la population seront organisées dans les deux communes.

**CHEMIN DES ETALONS****Rappel.....**

La barrière entravant la circulation sur ce chemin a été rétablie. En effet, cette voie débouchant à angle droit sur la

route du Prépétitjean est très dangereuse, notamment pour les enfants qui l'empruntent régulièrement en se rendant à l'école. En plus, parfois glissante, il devient difficile de maîtriser un véhicule sur une telle pente. Le détour, n'est pas insurmontable, surtout en voiture ... Merci pour nos enfants de respecter cette mesure.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Canton a délivré les permis de construire suivants :

1. Gête André, Le Prépétitjean.
Agrandissement du nouveau rural.
2. Aubry Jean-Pierre, Le Prépétitjean.
Construction d'un garage.

A TOUS LES PROPRIETAIRES

En novembre 2005, nous nous sommes permis de vous faire parvenir un petit questionnaire, vous demandant de nous signaler tous les appartements, maisons, locaux, susceptibles d'être loués, voir vendus.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour les nombreuses réponses que nous avons reçues, quantité de réponses qui nous a agréablement surpris.

Nous allons donc répertorier toutes ces informations et nous espérons pouvoir vous présenter bientôt la liste d'appartements à louer à l'année, ainsi que ceux destinés aux vacances.

En vous remerciant encore pour votre collaboration, nous profitons de cette occasion pour vous informer qu'il n'est pas trop tard pour nous signaler tous nouveaux appartements ou autres locaux susceptibles d'être loués ou éventuellement vendus.

**PAL
(PLAN
D'AMENAGEMENT
LOCAL)**

La commission chargée de la révision du plan d'aménagement local a bien profité des longues soirées d'hiver pour avancer dans ses travaux. Après l'élaboration des lignes directrices du PAL, les différents secteurs communaux ont été prédéfinis. Le projet du nouveau règlement communal en matière d'aménagement du territoire prend forme... En collaboration étroite avec le bureau d'ingénieurs RWB SA à Porrentruy, les membres de la commission communale espèrent bien pouvoir présenter un avant goût de leurs travaux lors d'une prochaine séance publique d'informations, vraisemblablement avant la pause estivale. La commission rappelle qu'elle reste à l'écoute des idées et revendications des citoyens et essayera, dans la mesure du possible, de répondre aux vœux des intéressés, tout en conciliant les exigences cantonales et fédérales dans le cadre de l'aménagement du territoire.



**CHIENS**

Dans le premier "infos communes" de décembre 2005, le conseil communal informait les propriétaires qu'il n'accepterait plus aucun chien errant et qu'il prendrait les dispositions nécessaires en cas de non-respect du règlement communal en la matière. Un courrier a d'ailleurs été envoyé début janvier 2006 à tous les propriétaires pour officialiser cette information.

Si l'immense majorité respecte ces recommandations, il faut toutefois relever que quelques propriétaires ont reçu en février un deuxième courrier. Des amendes ont même été infligées.

Comme vous pouvez le constater, le conseil communal traite ce sujet avec sérieux; il aimerait faire



comprendre au détenteur de chiens, que son objectif n'est pas de faire la police et d'amender à outrance, mais c'est d'éviter tout accident ou agression, principalement envers des enfants; nous avons encore tous en mémoire le drame d'Oberglatt.

Nous sommes persuadés que chaque propriétaire comprendra que même si son animal est le plus gentil chien du monde, il est demandé de ne jamais le laisser en liberté sans surveillance.

Le conseil communal restera intransigeant sur ces décisions et traitera tout nouveau cas signalé de la même manière.

PS: Les deux poubelles avec distributeur de cornets plastiques ont été remises en place après la fonte des neiges. Nous profitons de remercier les utilisateurs de ces cornets plastiques. N'hésitez pas à nous signaler si vous jugez nécessaire la pose supplémentaire d'une poubelle au village ou éventuellement au Prépétitjean. Merci de votre collaboration.

CAPTURE DE PAPILLONS DE NUIT

Le Conseil communal signale que l'OEPN a délivré une autorisation pour la capture de papillons de nuit à des fins scientifiques dans le secteur de Plain-de-Saigne.



MM. Philippe Dubey de Neuchâtel et Ladislaus Reser de Lucerne ont obtenu cette autorisation valable jusqu'au 31 décembre 2007 sous conditions strictes. Le nombre de papillons capturés par espèce est limité.

Si vous constatez des mouvements nocturnes inhabituels dans cette zone, ne soyez donc pas surpris.

GARDE D'ENFANTS

Nous vous rappelons, conformément à l'ordonnance jurassienne concernant le placement d'enfants, que "les personnes qui, publiquement, s'offrent à accueillir régulièrement dans leur foyer à la journée et contre rémunération des enfants de moins de douze ans, doivent l'annoncer à l'autorité tutélaire de leur domicile" c'est-à-dire au conseil communal. (RSJU 853.11, art. 19).

Par ailleurs une antenne des crèches à domicile de Delémont a été créée pour les Franches-Montagnes. Madame Anne-Marie Jeanbourquin Bertouchoz en est la coordinatrice. Si vous êtes intéressés à placer un enfant ou à offrir vos services comme assistante parentale, une permanence est ouverte tous les lundis après-midi à Saignelégier. Pour tout renseignement, adressez-vous, le matin, au 032 422 49 14.

STOP A LA « BIBINE »

Aux abords immédiats de la route reliant le Prépétitjean au Bois-Derrière, il a été ramassé 88 bouteilles de bières de 33 cl (principalement de la marque Farmer). Il ne s'agit là que d'un résultat intermédiaire, cette récolte de verre devant être poursuivie dans la forêt, prés et pâturages bordant cet axe de circulation.

Le conseil communal invite ce pollueur assoiffé à cesser de verdir ce secteur, le printemps s'en chargera avec des tons plus naturels et plus appréciés par les promeneurs, les agriculteurs et les animaux y vivant ou y séjournant. Le conseil communal profite de cette opportunité pour rappeler que le 0,5‰ pour alcoolémie au volant est également valable sur les routes de campagne et que, sur demande expresse du coupable, le conseil communal est prêt à étudier la possibilité d'installer un collecteur à verre devant son domicile.

**CONCLUSION**

Le Conseil communal vous remercie de votre bienveillance et vous donne rendez-vous pour le prochain numéro d'« Infos communes ». Dans l'intervalle, il vous souhaite d'excellentes fêtes de Pâques.